

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Le seize septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 9 septembre 2021, deux procurations ont été déposées.

DÉCISIONS

1°/ VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YD 120 A KERHORNO

Le conseil municipal, décide de vendre 90 m² à 1€ le m², de la parcelle YD 120 à la propriétaire de la parcelle voisine qui prendra en charge les frais afférents à cette transaction.

2°/ REPAS DES AÎNÉS : ORGANISATION

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'année dernière en raison de la situation sanitaire dû à la Covid 19, le repas offert aux personnes de 70 ans et plus, avait été annulé. Pour 2020 : La collectivité a commandé

- 26 colis pour les personnes hospitalisées et les pensionnaires de la mapa, pour un montant de 525.00€.
- 68 colis couples et 129 colis individuels pour un montant de 3588.03€

La situation sanitaire s'est améliorée, de plus en plus de personnes sont vaccinées et disposent d'un pass-sanitaire. Toutefois la contamination n'est pas complètement terminée.

Monsieur le maire propose de d'organiser le repas le dimanche 17 octobre à 12H à la salle polyvalente.

Le secrétariat devra s'occuper de mettre la liste à jour, de préparer les invitations, de demander des devis pour le service et le menu et trouver une animation.

Les élus devront distribuer les invitations et retourner au secrétariat les inscriptions pour le 7 octobre dernier délais.

Rappel : toute personne inscrite au repas, n'aura pas droit aux colis.

La commission « Vie locale » devra se réunir pour choisir les colis.

Le conseil municipal, décide d'organiser le repas des aînés le dimanche 17 octobre 2021 et distribuera des colis aux personnes de 70 ans et plus n'ayant pas pu participer.

3°/ DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN CITÉ DES AJONCS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 13 voix pour, décide de vendre 30 m² à 1€ le m², de la parcelle YL 58 à la demandeuse, qui prendra en charge les frais afférents à cette transaction, sous réserve de d'acceptation des diverses servitudes afférentes à ce terrain.

4°/ DEGREVEMENT TAXES FONCIERES BATIES

Le conseil municipal décide de maintenir l'exonération totale de la base imposable de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation

5°/ QUESTIONS DIVERSES

5-1°/ TARIF ALSH POUR LES ENFANTS DE CLEGUEREC

Le conseil municipal, en concordance avec la commune de Malguénac, décide de fixer le tarif du centre de loisirs à la commune de Cléguérec au prix de 15€ la journée et de 17€ la journée sortie.

5-2°/ AIDE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal, décide de demander l'aide exceptionnelle auprès du conseil départemental pour l'opération d'aménagement du centre bourg (panneaux de signalisations, plateaux surélevés et aménagement d'un espace à entre la mairie, la Mapa et le pôle enfance La Ruche).

INFORMATIONS

1°/ DELIBERATIONS EN DELEGATION DE SIGNATURE

1-1°/ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLONTARIAT TERRITORIAL D'ADMINISTRATION

Le conseil municipal, décide de créer un emploi non permanent d'un adjoint administratif territorial, pour accroissement d'activité :

- à temps non complet de 28/35^{ème}
- pour une durée de 18 mois, du 20/09/2021 au 19/03/2023,
- dans le cadre du Volontariat Territorial d'Administration pour mener à bien l'opération de définition du projet de revitalisation du centre bourg.

1-2°/ ÉCOLE NUMERIQUE : CHOIX DEFINITIF DES PRESTATAIRES

Le conseil municipal décide de valider :

- l'offre de l'entreprise MCE pour le portable de direction, les caméras de visionnage, le système de filtration et les VPI soit un montant total de **5922.50€ HT soit 7107.00€ TTC.**
- l'offre de l'entreprise MANUTAN pour les casques audio soit un montant total de **240.00 € HT soit 288.96€ TTC.**
- l'offre de l'entreprise Guillemot Informatique pour les ordinateurs enfants soit un montant total de **3499.17 € HT soit 4199.00€ TTC.**

2°/ POINT SUR LA RENTRÉE 2021-2022

A la rentrée : 82 enfants sur 4 classes (74 enfants en 2020-2021) et (82 élèves en 2019-2020).

Les enseignants sont :

Fabien LESAGE, nouveau directeur et Anne Laure LE BRETON - TPS-PS-MS – 24 élèves
Emmanuelle AUTORS - GS-CP - 21 élèves
Anaïs SANTERRE – CE1-CE2 – 17 élèves
Emeline PHILIPPE - CM1-CM2 -20 élèves

3°/ POINT RECEPTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La réception des nouveaux arrivants s'est déroulée le vendredi 10 septembre 2021.
70 nouvelles familles entre septembre 2020 et septembre 2021.
23 familles étaient présentes.

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

6-1°/ BILAN DES 4 MARCHÉS DE L'ÉTÉ

Le Président de la commission « Revitalisation du centre bourg » fait part du bilan positif des 4 marchés organisés de juin à septembre :

- Entre 12 et 15 exposants.
- Certains exposants demandent à ce que les marchés soient reconduits tous les mois.
- L'organisation des marchés demande l'investissement de bénévoles, avec planning des présences à prévoir.

Après discussion, les membres du conseil municipal opteraient plutôt pour l'organisation d'un ou deux marchés de plus (avril et mai).

Ces questions seront débattues en commission.

Prochain conseil municipal : jeudi 21 octobre 2021 à 20h30